

Barme où elle s'étend de 20 à 40 m afin d'englober les alluvions grossières (essai de traçage n° 7 en annexe 2 et situation en annexe 9).

9. Restrictions d'utilisation des biens-fonds

Les restrictions d'utilisation des biens-fonds liées aux zones de protection S et A₀ sont spécifiées dans le guide Instructions pratiques pour la protection des eaux souterraines (p. 59 à 88 principalement) publié par l'OFEFP en 2004. Il est aussi possible de consulter ce document sur le site internet officiel de l'OFEV à l'adresse <http://www.bwg.admin.ch/themen/geologie/f/wlgws.htm>.

Pascal TISSIERES

Cédric ZAMBAZ

Distribution

Service des Eaux et d'Electricité (SEE), 1874 Champéry (3 exemplaires)
Administration communale de Champéry, 1874 Champéry (1 exemplaire)